DELIBERATION N° 29

Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Programmation d'actions 2012 complémentaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents :32
Nombre de votants :39

LE 27 SEPTEMBRE DEUX MILLE DOUZE

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (à partir de la question n° 2 ter), M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 6 jusqu'à la question n° 28), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M VERGER Daniel, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n° 5), Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à la question n° 33), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 4), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 2 bis), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 5 et de la question n° 29 à la question n° 50), Mme RIDEL Patricia, Mme CYPRIEN Jocelyne, LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. DUTHUIT Michel, M BOUDIER Jacques (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 34) Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 3)

Pouvoirs ont été donnés par : M FALAIZE Hugues à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 1 à la question n° 2 bis), Mme LEGRAND Vérane à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 5) et à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 29 à la question n° 50), Mme RIDEL Patricia à Mme DELANDRE Béatrice, Mme CYPRIEN Jocelyne à M BEGOS Yves, Mme LEGRAS Liliane à M. PAJOT Mickaël, Mme DUPONT Danièle à Mme MELE Claire, M. DUTHUIT Michel à M MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques à M JUMEL Sébastien (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme AUDIGOU Sabine à Mme GILLET Christelle (à partir de la question n° 34), Mme EMO Céline à Mme COTTARD Françoise, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 3)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M Mickaël PAJOT

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose qu'une première programmation d'actions 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été approuvée par le Conseil Municipal le 22 mars 2012. Comme convenu avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, il est possible d'engager maintenant en partie les crédits Ville disponibles soit 10 933 €.

Afin d'accompagner le programme de rénovation urbaine des quartiers de Neuville et du Val Druel, la Ville a souhaité développer des actions culturelles permettant de travailler sur la mémoire et l'image des quartiers. Pour ce faire « La Lorgnette » a proposé de mettre en place son action intitulée "mémoires voyages, quartiers qui bougent". Les animations proposées visent également à ouvrir les spectateurs à l'autre : le voisin d'ici, ou d'ailleurs, l'autre génération. Bien que différents et résidant chacun dans des lieux différents, nous sommes finalement proches à bien des égards. L'action a donc comme objectif de développer cette cohésion/cohérence sociale.

En plus de cette programmation, il est envisagé, comme les années précédentes, de co-financer l'action « Permanence de la psychologue de vigie violences » du CIDFF soutenue à hauteur de 3 000 € par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 18 septembre 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :
- d'approuver cette programmation d'actions,
- d'accorder les subventions suivantes inscrites au budget 824 - 6574 / PA40 :
  - au titre du CUCS, 5 216 € pour « La Lorgnette » pour l'action culturelle accompagnant le PRU intitulée « mémoires voyages, quartiers qui bougent »,
  - dans le cadre du FIPD, 2 400 € pour le CIDFF
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les porteurs de projets.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée

Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :